



PRESENTATION DE L'ESPACE FAMILLES ET DE SON UTILISATION (Mise à jour du 4 janvier 2021)

1) Objectifs de L'Espace Familles

Le Coin des Enfants est une association.

L'Association Le Coin des Enfants gère plusieurs services à destination des familles : le périscolaire (pour enfants de l'école publique), l'accueil de loisirs des mercredis, des vacances, les séjours et les ateliers. Elle gère également en parallèle une ludothèque. Toutes les activités autres que le périscolaire sont ouvertes à tous, même les enfants hors commune (conditions spécifiées dans le règlement intérieur disponible sur notre site internet).

L'Association met en place un espace familles informatisé dont les objectifs sont les suivants :

- **Respecter la réglementation en vigueur** concernant le nombre d'enfants accueillis au regard des agréments de la DRDJSCS et de la PMI (pour les moins de 6 ans).
- **Permettre aux familles une gestion autonome concernant leurs dossiers** (documents, changements d'adresse, de numéro de téléphone, factures...)
- **Permettre aux familles une gestion autonome des inscriptions, des réservations et des annulations tout en respectant les capacités d'accueil de la structure** (en fonction des agréments officiels).
- **Permettre une meilleure gestion des coûts** liés aux salariés, à l'achat des goûters,... par des réservations de périscolaire permettant une adéquation des coûts avec le nombre d'enfants présents.
- **Permettre de travailler sur un développement futur des activités de l'association** (faciliter le travail administratif, développer des nouveaux projets,...)

2) Informations Importantes

TOUTE NOUVELLE FAMILLE SOUHAITANT UTILISER NOS SERVICES DOIT PRENDRE CONTACT AVEC LES DIRECTRICES AVANT D'UTILISER LES SERVICES PROPOSÉS.

Le Coin des Enfants

Accueil de Loisirs Enfance



Le Coin des Enfants

Accueil de Loisirs Enfance



Accueil COVID 19 Notre association Nos services Nos locaux Espace Ludique Ateliers Nous contacter Espace Famille

Espace Famille

Bonjour, Notre Espace Famille permet de réserver toutes les activités du Coin des Enfants. En cas de questions ou doutes, merci de nous contacter.

[La documentation \(à lire attentivement\) Merci.](#)

[L'Espace Famille.](#)

- Espace Famille : Mémo Réservation et Annulation
- Espace Famille
- Espace Famille : Documentations MAJ 11/02/2020

LE COIN DES "NEWS"

- COVID 19 : Nouveau protocole

Mémo Espace Famille Le Coin des Enfants - 2020

Bienvenue dans votre Espace Famille

Accéder à mon espace

Votre email

Votre mot de passe

Rester connecté

[Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER

Pas encore de compte ?

[Créer un compte](#)

Actualités

10/10/2020 **RESERVATIONS VACANCES DE NOEL 2020**

Les réservations pour les vacances de Noël 2020 débiteront le lundi 12 octobre. Attention, l'accueil de loisirs fermera ses portes à 17h les jeudis 24 et 31 décembre!

[Se connecter à l'Espace Familles](#)

Pour vous connecter, vous devez cliquer sur le bandeau « Espace familles » installé sur notre site internet. Vous arriverez sur la page d'accueil de l'Espace Familles et vous pourrez vous connecter grâce à votre mail de connexion et votre mot de passe personnel (que vous aurez préalablement choisi).

Attention à bien conserver votre mot de passe car l'association Le Coin des Enfants ne sera pas en mesure de vous le communiquer (il est bien personnel et secret).



Ce que la famille peut faire de façon autonome

Lorsque vous êtes sur votre page « Famille », vous pouvez voir votre tableau de bord et accéder à différentes fonctions :

- Accéder au dossier famille et faire des modifications éventuelles (téléphone, mail, adresse,..)
- Accéder à vos dossiers enfants et éventuellement en rajouter ou faire des modifications
- Accéder aux périodes d'inscriptions et y inscrire vos enfants (périscolaire, vacances,....)
- Accéder aux réservations concernant vos enfants et réserver ou annuler des dates (toujours selon les délais impartis)
- Accéder à vos factures
- Nous transmettre des documents via internet et l'Espace Familles
- Nous contacter grâce à un lien qui nous envoie directement votre message sur notre adresse mail.

ASSOCIATION LE COIN DES ENFANTS

Mon tableau de bord

LE D'ACCUEIL

Bienvenue

aux mesures sanitaires, est disponible dans l'espace "Documents téléchargeables".

MA FAMILLE
2
Personnes
Afficher ma famille

MES INSCRIPTIONS
8
En cours
Consulter mes inscriptions

MES RÉSERVATIONS
Consulter mes réservations



3) ATTENTION : Différence entre Inscriptions et Réservations

Il est très important de comprendre la différence entre INSCRIPTIONS et RESERVATIONS.

Quand vous inscrivez votre enfant à une activité, cela veut dire que vous vous ouvrez la possibilité ensuite de réserver des dates pour cette période-là.

Par exemple, vous inscrivez votre enfant pour la période « HIVER 2021 ». Ensuite, après ouverture de la période de réservations, vous pourrez réserver des dates.

Quand vous réserver une ou des dates, cela veut dire que vous cliquez sur le jour ou les jours où vous souhaitez que votre enfant vienne.

Avant toute réservation, vous devez passer par l'étape « Inscription ».

Sur l'Espace Familles, vous pouvez inscrire votre enfant aux activités. Ensuite, vous serez en attente de validation.

Les directrices devront valider votre inscription sur leur ordinateur et vous recevrez un mail de confirmation d'inscription.

Vous serez ensuite autonome sur les réservations. Tant que vous êtes dans le créneau de dates d'ouverture des réservations, vous pouvez accéder à votre calendrier de réservations et réserver ou annuler comme vous le souhaitez. Après fermeture de ces dates, il faudra passer par les directrices afin qu'elles puissent réserver des dates pour vous (en fonction des places disponibles).

NOUS VOUS CONSEILLONS D'INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LES ACTIVITES QUI LE CONCERNE DES QUE POSSIBLE. IL NE VOUS RESTERA ENSUITE QUE LES RESERVATIONS A EFFECTUER (SELON LES CRENEAUX D'OUVERTURE COMMUNIQUEES).

Légende			
	Présence		Réel (verrouillé)
	Présence spéciale		En attente de validation
	Absence		Payante (à régler)
	Réservation/annulation impossible		Facturé
	Non autorisée (choix des temps d'accueil non valide)		Déclenche un forfait
	Limite de capacité atteinte		Réservation en liste d'attente



Les listes d'attente (pas de places disponibles)

Lorsque vous voulez réserver des dates sur votre calendrier et que cela ne fonctionne pas, c'est que la totalité des places a été attribuée.

Si vous le souhaitez, vous pouvez intégrer une liste d'attente.

Pour cela, il faudra envoyer un mail aux directrices en précisant le nom de l'enfant concerné et les dates concernées.

Les directrices mettront votre enfant en liste d'attente et vous le confirmeront par mail.

Si des places se libèrent, vous serez informés par mail et votre enfant aura une place attribuée automatiquement.

Attention, si votre enfant est en liste d'attente et que vous trouvez entre-temps un autre mode de garde, il faut ABSOLUMENT prévenir les directrices pour le retirer de la liste d'attente au plus tard le dimanche précédent le jour concerné.

Si vous ne retirez pas votre enfant de la liste d'attente, en cas de mise à disposition d'une place, celle-ci lui sera attribuée et vous serez facturé.

La date limite maximum pour annuler votre liste d'attente est fixée au au DIMANCHE SOIR précédent au plus tard. Sans retour de votre part, votre enfant restera sur liste d'attente. Si une place se libère le lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi et que vous la refusez, vous serez tout de même facturé.

Gestion des présences et départs

Les réservations seront enregistrées sur une tablette et l'animateur d'accueil s'occupera de cocher les présences des enfants ainsi que les départs le soir.

Une tolérance de 2 minutes est mise en place afin de ne pas pénaliser les parents arrivants en même temps.

Il appartient aux familles de bien se présenter à l'accueil et de notifier à l'animateur la présence ou le départ de son enfant. **Il s'agit d'un passage obligatoire dans la gestion des présences, notamment en terme de sécurité.**

Si votre enfant vient ou part tout seul (avec autorisation), de la structure, vous devez lui expliquer le fonctionnement et l'obligation de se présenter à l'accueil à son arrivée et départ.



4) Le Périscolaire

Capacité d'accueil en périscolaire: 50 enfants de moins de 6 ans et 78 enfants de plus de 6 ans.

Pour inscrire votre enfant

Vous allez sur la fiche de votre enfant et vous cliquer sur « Nouvelle inscription ».

Vous cliquez sur « Périscolaire » (Attention à bien choisir selon si votre enfant est en périscolaire maternelle ou en périscolaire élémentaire). Pensez à bien enregistrer votre demande.

Votre inscription sera ensuite en cours de validation.

Dès que les directrices l'auront validée, vous recevrez un mail de confirmation.

A partir de ce moment-là, votre enfant sera bien inscrit sur cette activité et cela vous permettra ensuite de réserver des dates.

SI VOTRE ENFANT EST INSCRIT, IL NE FAUT PAS OUBLIER ENSUITE DE RESERVER LES DATES. UNE INSCRIPTION N'EST PAS UNE RESERVATION

Pour réserver des dates

Vous vous rendez sur la fiche de votre enfant puis sur la période Périscolaire (sur laquelle vous l'avez au préalable inscrit).

Un calendrier va s'afficher et vous pourrez ainsi réserver les créneaux des matins et des soirs que vous souhaitez.

Si vous connaissez vos dates à l'avance, vous pouvez réserver le périscolaire jusqu'à la fin de l'année.

Si vous ne connaissez pas vos dates à l'avance, il faut au moins valider vos réservations **3 jours avant la date** (ex : le dimanche soir dernier délai pour les jeudis et vendredis suivants, le jeudi soir dernier délai pour le lundi et le mardi suivants).

En cas de besoin exceptionnel et dans un délai inférieur à 3 jours, étant donné que l'Espace Familles ne permettra plus de réservations, vous pourrez faire une demande par mail auprès des directrices. Elles pourront rajouter votre enfant sur des créneaux du matin ou du soir mais dans la limite des places disponibles.

S'il n'y a plus de places disponibles, votre enfant ne pourra pas être accueilli (conformément à la capacité d'accueil en vigueur).



Pour annuler des dates

Pour annuler des dates déjà réservées, il faut se rendre sur la fiche de votre enfant, dans l'onglet « Périscolaire » et sur le calendrier de vos réservations.

Il suffit de cliquer sur les créneaux que vous souhaitez annuler et cela se fait automatiquement.

Ces annulations ne peuvent se dérouler moins de 3 jours avant la date.

Ex : Si vous souhaitez annuler un jeudi, vous ne pourrez annuler qu'au plus tard le dimanche soir précédent.

Si vous voulez annuler des créneaux moins de 3 jours avant, sans justificatif d'un rdv médical, cela n'est pas possible (voir « La facturation »).

La facturation

Les familles réservent un créneau le matin et un créneau le soir.

Un créneau correspond à la période d'ouverture de 7h30 à 8h45 le matin et de 16h25 à 19h le soir. Cependant, la facturation de l'enfant est bien comptabilisée au quart d'heure entamé et est liée aux présences enregistrées sur la tablette par l'animateur/trice d'accueil.

Si votre enfant est absent alors que vous aviez réservé mais qu'il s'agit d'une raison médicale et que vous nous fournissez un justificatif, la réservation ne sera pas facturée.

Si votre enfant est absent pour une autre raison que médicale (ou si pas de justificatif), les réservations vous seront facturées selon la méthode suivante :

- ¼ d'heure de facturation le matin de 8h30 à 8h45
- ¾ d'heures de facturation le soir de 16h25 à 17h10

Cette facturation en cas d'absence est justifiée dans le sens où les animateurs sont présents par rapport à un nombre d'enfants établi lors des réservations.

FACTURATION SPECIFIQUE:

Une facturation spécifique se met en place lorsque:

- la famille arrive en retard après 19h (même si elle a prévenu l'équipe par téléphone ou mail): Pénalité de 15 euros pour la famille.



5) Les mercredis

Capacité d'accueil les mercredis: 32 enfants de moins de 6 ans et 48 enfants de plus de 6 ans.

Pour inscrire votre enfant

Vous allez sur la fiche de votre enfant et vous cliquez sur « Nouvelle inscription ». Cliquez sur « Accueil de loisirs ». Vous cliquez ensuite sur «MERCREDIS» (Attention à bien choisir le groupe d'âge en fonction de l'âge réel de votre enfant). Pensez à bien enregistrer votre demande.

Votre inscription sera ensuite en cours de validation.

Dès que les directrices l'auront validée, vous recevrez un mail de confirmation.

A partir de ce moment-là, votre enfant sera bien inscrit sur cette activité et cela vous permettra ensuite de réserver des dates.

SI VOTRE ENFANT EST INSCRIT, IL NE FAUT PAS OUBLIER ENSUITE DE RESERVER LES DATES. UNE INSCRIPTION N'EST PAS UNE RESERVATION

Pour réserver des dates

Vous vous rendez sur la fiche de votre enfant puis sur la période « MERCREDIS » (sur laquelle vous l'avez au préalable inscrit).

Un calendrier va s'afficher et vous pourrez ainsi réserver les créneaux des matins, midis ou après-midis selon votre besoin.

Attention, si votre enfant va utiliser le péricentre, c'est à dire venir avant 9h le matin et partir après 17h le soir, il faut aussi cocher les cases « péricentre ».

Si vous connaissez vos dates à l'avance, vous pouvez réserver toutes les dates de la période d'ouverture (ex : à partir du 14 décembre, vous pouvez réserver les dates des mercredis de janvier et février 2021)

Si vous ne connaissez pas vos dates à l'avance, il faut au moins valider vos réservations **le dimanche 10 jours avant la date choisie** (ex : pour le mercredi 24 mars 2021, vous pouvez réserver jusqu'au dimanche 14 mars 2021, dans la limite des places disponibles).

En cas de besoin exceptionnel et dans un délai inférieur (le lundi ou le mardi par exemple pour le mercredi juste après), étant donné que l'Espace Familles ne permettra plus de réservations, vous pourrez faire une demande par mail auprès des directrices. Elles pourront rajouter votre enfant dans la limite des places disponibles.

Attention, lorsque vous réservez un mercredi matin ou après-midi si vous avez besoin du péricentre, vous devez aussi cliquer sur les cases péricentre matin et/ou péricentre soir (péricentre = 7h30 à 9h le matin et 17h à 19h le soir).



Cas particulier : Les contrats annuels

Pour les enfants étant en contrat annuel, dès l'accord du contrat (en mai de chaque année), les mercredis conclus dans le contrat annuel seront enregistrés et réservés dans votre espace familles par les directrices.

VOUS NE POUVEZ PAS LES MODIFIER VOUS-MEME. IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'ANNULER VOUS-MEME UN MERCREDI DE CONTRAT ANNUEL (même si le logiciel le permet).

Pour tous les enfants en contrat annuel, le péricentre du matin et du soir sera réservé d'office afin de vous assurer une place. Cependant, le péricentre n'étant pas obligatoire, si votre enfant en contrat annuel n'en a pas besoin, vous devez décocher les cases péricentre matin et soir de chaque mercredi. Si vous ne décochez ces cases, le péricentre sera dû en cas d'absence autre que raison médicale.

Vous pouvez décocher ces cases en autonomie selon les modalités d'annulations données dans le calendrier des réservations et annulations des mercredis disponible sur notre site internet.

Pour annuler des dates

Pour annuler des dates déjà réservées, il faut se rendre sur la fiche de votre enfant, dans l'onglet « MERCREDIS » et sur le calendrier de vos réservations.

Il suffit de cliquer sur les créneaux que vous souhaitez annuler et cela se fait automatiquement.

Ces annulations ne peuvent se dérouler que sur les périodes d'annulations définies dans le calendrier des annulations disponible sur notre site internet (le lundi deux semaines avant le mercredi concerné)

Ex : Si vous souhaitez annuler le mercredi 24 mars 2021 vous pouvez annuler au plus tard le lundi 8 mars 2021.

Si vous voulez annuler des créneaux hors délai, sans justificatif d'un rdv médical, cela n'est pas possible (voir « La facturation »).

Si vous souhaitez annuler des créneaux de péricentre matin et/ou soir mais que cela n'est plus possible sur votre espace familles (car le délai d'annulation des mercredis est dépassé), vous pouvez encore le faire en envoyant un mail aux directrices. Attention, ce mail doit obligatoirement arriver 8 jours avant la date concernée (le mercredi soir dernier délai pour le mercredi suivant).

La facturation

La facturation est faite en fonction des réservations établies et des présences de votre enfant.

Si votre enfant est présent, vous êtes facturés de sa présence réelle liée au pointage sur la tablette par l'animateur (péricentre au quart d'heure et journée, demi-journée, repas..... en fonction de la présence)

Si votre enfant est absent alors que vous aviez réservé mais qu'il s'agit d'une raison médicale et que vous nous fournissez un justificatif, la réservation ne sera pas facturée.



Si votre enfant est absent pour une autre raison que médicale (ou si pas de justificatif), les réservations vous seront facturées selon la méthode suivante :

- ¼ d'heure de facturation pour le péricentre du matin et/ou du soir selon ce qui était réservé.
- Demi-journée, journée, repas facturés selon ce qui était réservé

Attention, même sans justificatif médical, si vous nous prévenez que votre enfant sera absent par envoi d'un mail au moins la veille avant 23h59 (date du mail faisant foi), le repas ne sera pas facturé.

FACTURATIONS SPECIFIQUES:

Une facturation spécifique se met en place lorsque:

- la famille arrive en retard après 19h (même si elle a prévenu l'équipe par téléphone ou mail): Pénalité de 15 euros pour la famille.
- la famille amène son enfant au péricentre du matin sans que celui-ci ne soit inscrit à l'avance = soit la famille attend 9h avant de déposer son enfant, soit une pénalité de 3 euros est facturée par enfant (en plus du coût du péricentre).
- la famille ne vient pas chercher son enfant avant 17h et l'équipe le prend donc en charge sur un temps de péricentre non prévu = une pénalité de 3 euros est facturée par enfant (en plus du coût du péricentre).

6) Les petites et grandes vacances (Accueil de Loisirs)

Capacité d'accueil sur les vacances: 32 enfants de moins de 6 ans et 48 enfants de plus de 6 ans.

Pour inscrire votre enfant

Vous allez sur la fiche de votre enfant et vous cliquez sur « Nouvelle inscription » puis « Accueil de loisirs ». Vous cliquez sur la période des vacances concernée (Attention à bien choisir le groupe d'âge en fonction de l'âge réel de votre enfant). Pensez à bien enregistrer votre demande.

Votre inscription sera ensuite en cours de validation.

Dès que les directrices l'auront validée, vous recevrez un mail de confirmation.

A partir de ce moment-là, votre enfant sera bien inscrit sur cette activité et cela vous permettra ensuite de réserver des dates.

SI VOTRE ENFANT EST INSCRIT, IL NE FAUT PAS OUBLIER ENSUITE DE RESERVER LES DATES. UNE INSCRIPTION N'EST PAS UNE RESERVATION



Pour réserver des dates

Vous vous rendez sur la fiche de votre enfant puis sur la période des vacances qui vous intéresse (sur laquelle vous l'avez au préalable inscrit).

Un calendrier va s'afficher et vous pourrez ainsi réserver les journées sur lesquelles vous souhaitez

Attention, si votre enfant va utiliser le péricentre, c'est à dire venir avant 9h le matin et partir après 17h le soir, il faut aussi cocher les cases « péricentre ».

Si vous connaissez vos dates à l'avance, vous pouvez réserver toutes les dates de la période d'ouverture (ex : à partir du 10 février 2021, vous pouvez réserver les dates des vacances de Printemps 2021)

Si vous ne connaissez pas vos dates à l'avance, il faut au moins valider vos réservations **le dimanche deux semaines avant le début de la période choisie** (ex : pour les deux semaines des vacances d'avril 2021, le dernier jour possible de réservations sur l'Espace Familles est le dimanche 11 avril 2021 – dans la limite des places disponibles).

En cas de besoin exceptionnel et dans un délai inférieur (la semaine juste avant la période de vacances par exemple), étant donné que l'Espace Familles ne permettra plus de réservations, vous pourrez faire une demande par mail auprès des directrices. Elles pourront rajouter votre enfant dans la limite des places disponibles.

Attention, lorsque vous réservez une journée de vacances si vous avez besoin du péricentre, vous devez aussi cliquer sur les cases péricentre matin et/ou péricentre soir (péricentre = 7h30 à 9h le matin et 17h à 19h le soir).

Pour annuler des dates

Pour annuler des dates déjà réservées, il faut se rendre sur la fiche de votre enfant, dans l'onglet « Vacances » et sur le calendrier de vos réservations.

Il suffit de cliquer sur les créneaux que vous souhaitez annuler et cela se fait automatiquement.

Ces annulations ne peuvent se dérouler que sur les périodes d'annulations définies dans le calendrier des annulations disponible sur notre site internet (le lundi deux semaines avant la semaine de vacances concernée) Ex : Si vous souhaitez annuler le vendredi 5 mars 2021, vous pouvez annuler au plus tard le lundi 15 février 2021.

Si vous voulez annuler des créneaux hors délai, sans justificatif d'un rdv médical, cela n'est pas possible (voir « La facturation »).

Si vous souhaitez annuler des créneaux de péricentre matin et/ou soir mais que cela n'est plus possible sur votre espace familles (car le délai d'annulation des vacances est dépassé), vous pouvez encore le faire en envoyant un mail aux directrices. Attention, ce mail doit obligatoirement arriver 8 jours avant la date concernée (le lundi soir dernier délai pour le lundi suivant, le mardi soir dernier délai pour le mardi suivant,...).



La facturation

La facturation est faite en fonction des réservations établies et des présences de votre enfant.

Si votre enfant est présent, vous êtes facturés de sa présence réelle liée au pointage sur la tablette par l'animateur (péricentre au quart d'heure et journée en fonction de la présence)

Si votre enfant est absent alors que vous aviez réservé mais qu'il s'agit d'une raison médicale et que vous nous fournissez un justificatif, la réservation ne sera pas facturée.

Si votre enfant est absent pour une autre raison que médicale (ou si pas de justificatif), les réservations vous seront facturées selon la méthode suivante :

- ¼ d'heure de facturation pour le péricentre du matin et/ou du soir selon ce qui était réservé.
- Journée et repas facturés selon ce qui était réservé

Attention, même sans justificatif médical, si vous nous prévenez que votre enfant sera absent par envoi d'un mail au moins la veille avant 23h59 (date du mail faisant foi), le repas ne sera pas facturé.

FACTURATIONS SPECIFIQUES:

Une facturation spécifique se met en place lorsque:

- la famille arrive en retard après 19h (même si elle a prévenu l'équipe par téléphone ou mail): Pénalité de 15 euros pour la famille.
- la famille amène son enfant au péricentre du matin sans que celui-ci ne soit inscrit à l'avance = soit la famille attend 9h avant de déposer son enfant, soit une pénalité de 3 euros est facturée par enfant (en plus du coût du péricentre).
- la famille ne vient pas chercher son enfant avant 17h et l'équipe le prend donc en charge sur un temps de péricentre non prévu = une pénalité de 3 euros est facturée par enfant (en plus du coût du péricentre).

7) Les séjours

Pour Pré-inscrire votre enfants à un séjour

Les dates des pré-inscriptions seront communiquées par mail et sur la plaquette des séjours (courant février de chaque année).

Vous allez sur la fiche de votre enfant et vous cliquer sur « Nouvelle inscription ».

Vous cliquez ensuite sur le séjour que vous souhaitez pour votre enfant.



Attention, vous ne pouvez choisir qu'un seul séjour par enfant (Merci de bien regarder les conditions de classe et d'âge sur la plaquette des séjours disponible sur notre site internet). Votre inscription sera ensuite en cours de validation.

Les pré-inscriptions séjours se déroulent sur une semaine. Il n'y a pas de critère de date dans la pré-inscription (ce n'est pas « le premier arrivé, premier servi », vous pouvez donc pré -inscrire votre enfant à n'importe quel moment de la semaine).

La semaine suivante, les directrices impriment les listes des préinscriptions. 1 séjour = 1 liste.

La commission d'attribution des séjours

Des tableaux anonymes sont créés par les directrices en reprenant les critères définis et disponibles sur notre site internet. Ces tableaux sont fournis aux membres du CA pour la commission d'attribution des séjours. Chaque séjour est étudié selon les critères. Un membre du CA dont l'enfant est inscrit sur un séjour ne peut pas participer à la commission de ce séjour précis.

Si les critères ne sont pas respectés, l'enfant ne peut pas avoir de place pour le séjour.

Lorsque les critères sont respectés et que le nombre de demandes est inférieur ou égal au nombre de places du séjour, les places sont automatiquement attribuées aux enfants.

Lorsque les critères sont respectés mais que les demandes sont trop nombreuses, un tirage au sort est effectué le soir même de la commission afin d'attribuer les places de façon neutre.

La confirmation d'inscription

Suite à la commission d'attribution, les directrices reprennent contact avec toutes les familles ayant pré-inscrit leur enfant.

Si la réponse est positive, dans ce cas, elles indiquent aux familles la suite de la gestion du dossier (chèque correspondant au coût du séjour, informations complémentaires,...)

Si la réponse est négative suite au tirage au sort, dans ce cas, la famille peut choisir éventuellement un autre séjour pour son enfant, dans la limite des places disponibles.

Si la réponse est négative par rapport aux critères, la famille ne peut pas inscrire son enfant au séjour mais pourra l'inscrire sur l'accueil de loisirs comme toutes les autres familles.

Une fois la confirmation donnée, la famille ne peut plus retirer son enfant de la liste du séjour (sauf sur raison médicale dûment justifiée).

A partir de la date butoir définie sur la plaquette, s'il reste des places sur les séjours, vous aurez possibilité éventuellement d'inscrire votre enfant sur un deuxième séjour. A cette date, les demandes des enfants hors commune et non scolarisés à Ligné pourront ainsi aussi être prises en compte.



La facturation

Le règlement du séjour s'effectue au moment de la confirmation de l'inscription suite à la commission. La famille fournira le chèque du montant de la totalité du séjour (selon le tarif lié à son quotient).

Le chèque ne sera enregistré par les directrices qu'après le séjour.

8) Les ateliers

Pour inscrire votre enfant

Pour le moment, les ateliers se déroulant de façon occasionnelle ne seront pas proposés sur l'Espace Familles.

Lorsqu'un atelier est proposé, les familles en sont averties par mail et/ou par affichage.

Elles peuvent donc s'inscrire en passant directement par l'animateur référent noté sur l'affiche de l'atelier.

Chacun peut s'inscrire (selon les conditions d'âge notifiées sur l'affiche) mais l'animateur se réserve la possibilité de privilégier les enfants n'ayant pas encore pu participer à l'atelier.

Après la période d'inscription à l'atelier auprès l'animateur, les directrices enverront un mail aux familles afin de leur confirmer leur réservation définitive et leur donner éventuellement des informations supplémentaires.

La facturation

Selon les ateliers, la durée, le matériel utilisé, les intervenants proposés, le coût pourra être différent. Les familles en seront averties dans la communication réalisée (mails, affiches,..)

La facturation s'effectue suivant le coût de l'atelier en question et sera directement intégrée à la facturation mensuelle liée aux présences de l'enfant.



9) Les factures mensuelles

Trouver ses factures

ASSOCIATION LE COIN DES ENFANTS

Mon tableau de bord

Pour chaque facture, vous avez la possibilité de la visualiser en cliquant sur le bouton jaune à droite. Sélectionnez une ou plusieurs factures, puis cliquez sur le bouton «payer» pour être redirigé vers la plateforme de paiement sécurisée.

Mes factures à payer

A PAYER SOLDEES

Situation Financière

0 Facture à régler

0,00 € Solde dû au 17/12/2020

Chaque mois, vous pourrez retrouver vos factures sur l'espace famille.

Il vous sera possible de voir le solde restant à payer, et d'y retrouver l'historique de toutes vos factures (acquittées lorsqu'elles auront été payées).

Nous demandons aux familles d'être vigilantes sur la régularité des paiements des factures.

Le paiement

Le paiement peut s'effectuer :

- Par virement bancaire (attention **ne pas choisir** de virement immédiat, sinon le Coin des Enfants paye des frais) .

IBAN: FR76 1027 8360 7000 0105 3770 154

BIC: CMCIFR2A

- Paiement par chèque à l'ordre : « Association le Coin des Enfants ».

- Courant 2021, il pourra s'effectuer par prélèvement grâce à la mise en place d'un document de prélèvement SEPA(se renseigner auprès des directrices).



10) Les informations complémentaires

Les goûters

Quand vous réservez un créneau périscolaire soir, un mercredi après-midi ou une journée de vacances, le goûter est automatiquement activé. Si vous décochez les cases pour annuler votre réservation, le goûter s'annule automatiquement. Vous n'avez donc aucune interaction à effectuer pour le goûter.

Si votre enfant à une allergie alimentaire justifiée par un PAI médical et qu'en concertation avec les directrices, vous apportez vous-même le goûter de votre enfant, les directrices se chargeront d'annuler la facturation du goûter.

Les APC

Nous avons convenu avec l'équipe enseignante de l'école Jules Verne que si votre enfant est sollicité pour participer à un APC, vous serez prévenu au minimum 10 jours avant. Cela vous permettra un créneau suffisant pour annuler le temps périscolaire de ce jour-la si vous allez directement le chercher à l'école après l'APC.

Si votre enfant utilisera le périscolaire après l'APC, il suffit juste de lui réserver le créneau périscolaire du soir de ce jour-la. Un animateur ira le chercher à l'école.

Le temps à l'APC et le goûter seront décomptés de votre facture.

Pour tout renseignement, les contacts:

Pour toute information liée à l'Espace Familles, aux inscriptions, réservations, annulations,.... vous pouvez vous adresser directement à Sonia BRAUD (Directrice de l'Association) ou Magalie PENNETIER (Directrice de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire) :

- Par mail à : accueil.lecoindesenfants@gmail.com

(Ou directement en cliquant sur l'onglet Contact de l'Espace Familles).

- Par téléphone au 02 40 29 84 67

Pour toute demande d'information concernant l'association, le conseil d'administration, votre place de parent au sein de l'association, vous pouvez vous adresser aux membres du bureau :

- Par mail à : bureau.lecoindesenfants@gmail.com

Merci.